



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**

Direction de l'Urbanisme

**Madame Bety WAKNINE**

Directrice générale

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : 2322-0017/05/2018-203PR (corr. DPC : Stéphane Duquesne)

Réf. NOVA : 07/PFU/678910 (corr. DU : Nicolas Pauwels)

Réf. CRMS : AA/JMB/FRT20015\_645\_Volxem\_376

Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Objet : FOREST. Avenue Van Volxem, 376 : bâtiment Métropole des anciennes brasseries Wielemans-Ceuppens.

Demande de permis unique portant sur la restauration, rénovation et extension ■

**Avis conforme de la CRMS**

Madame la Directrice générale,

En réponse à votre courrier du 1/10/2019, nous vous communiquons ***l'avis conforme favorable sous conditions*** émis par notre Assemblée en sa séance du 16/10/2019.

Étendue de la protection

L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 20 juillet 1993 classe comme monument les façades à rue et latérales, la toiture ainsi que la salle de réception au rez-de-chaussée y compris le mobilier immeuble par destination, de l'ancien immeuble de bureaux de la brasserie Wielemans, sis avenue Van Volxem n°366-368 à Forest.

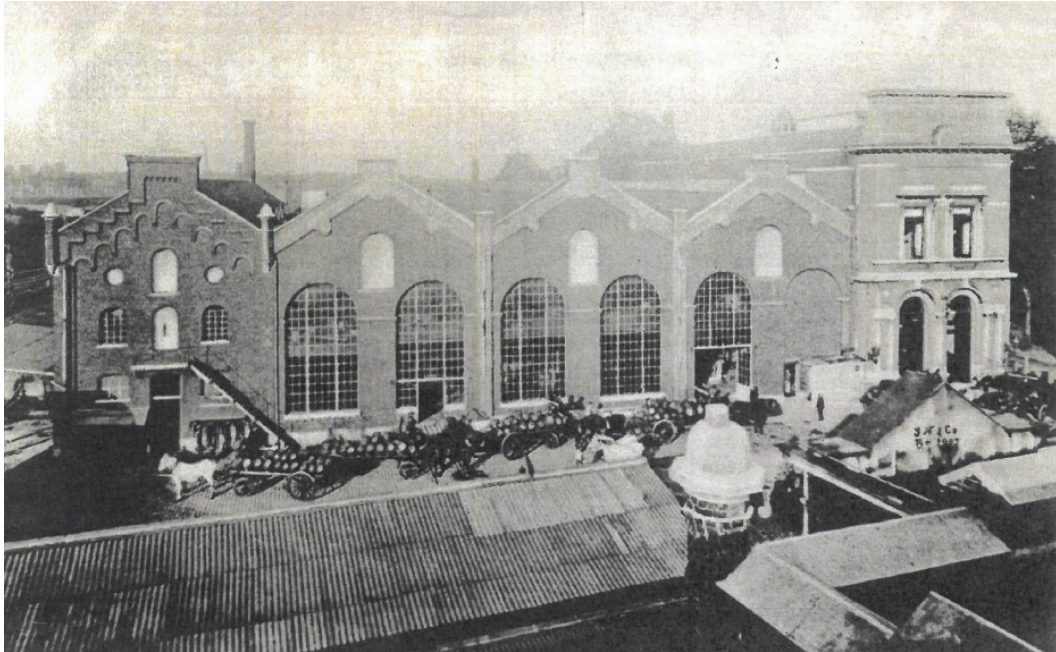
Historique et description du bien

Les brasseries Wielemans-Ceuppens, fondées en 1862 par Lambert Wielemans et Ida Ceuppens, s'installent d'abord rue Terre-Neuve, dans le centre de la ville. Dix-Neuf ans plus tard, en 1881, l'espace manque pour diversifier la production; la société s'établit alors avenue Van Volxem à Forest. L'emplacement était bien choisi : terrains proches du chemin de fer et qui permettaient des extensions futures. Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, la famille Wielemans restructure; de nouvelles installations sont construites dans le style de l'époque. Seules en subsistent la salle de brassage et la salle des machines. Cette dernière possède encore un nombreux appareillage, ainsi qu'un tableau de contrôle électrique qui témoigne de la modernité de la brasserie à l'époque. Parallèlement, un nouvel immeuble de bureaux est construit sur le site forestois. Sa façade est celle de l'ancienne Caisse d'Épargne, située précédemment à la place De Brouckère et contrainte de céder sa place pour la construction de l'hôtel Métropole. La façade fut dès lors démontée, puis remontée à Forest en 1893. Le tympan en bronze représente l'avenir et la prospérité, image de cette entreprise en pleine expansion. En 1930, Adrien Blomme, architecte de la famille Wielemans, réalise la troisième salle de brassage. Cet immeuble Art Déco en béton avec ses plates-bandes horizontales et son enduit gris, qui fait toujours l'angle des avenues Van Volxem et du Pont de Luttre, était conçu comme une vitrine; on peut toujours y voir des cuves de fermentation en cuivre rouge. Dans ses plus belles années, la salle des brassages avait une capacité de production d'un million d'hectolitres par an. En 1978, alors qu'elles occupaient encore la huitième place sur le marché belge, les brasseries Wielemans-Ceuppens se fondent dans le groupe Artois. Le dernier brassage a eu lieu à Forest en septembre 1988. Les bâtiments adjacents et voisins du

1/12



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN  
'Métropole' ont été démolis en 1990, laissant apparents et extérieurs les anciens murs intérieurs sur les pignons Nord et Ouest (arrière).



Bâtiments annexes et voisins du 'Métropole', photo extraite du reportage édité par Jules Nahrath, 1907, collection Belfius Banque © urban.brussels

Le plan d'eau actuel est le résultat accidentel du percement de la nappe phréatique lors du creusement des fondations d'un complexe immobilier projeté en 2003. Progressivement, l'eau a noyé les piliers de béton du site (pieux Franki des bâtiments démolis), les fondations et sous-sol du bâtiment 'Métropole' et le plan d'eau devint un véritable petit marais, apprécié des habitants du quartier.

#### Historique de la demande

Le bâtiment administratif appelé 'Métropole' des anciennes brasseries Wielemans-Ceuppens, est vétuste et inoccupé depuis plusieurs années. Plusieurs études de l'état sanitaire du bâtiment démontrent clairement la nécessité d'entreprendre des travaux de conservation et de restauration du bien dans les meilleurs délais. Le bâtiment 'Métropole' a ses fondations et sous-sol dans l'eau depuis 2003.





COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN



Le site de l'ancienne brasserie Wielemans-Ceuppens. © google earth



© bx1

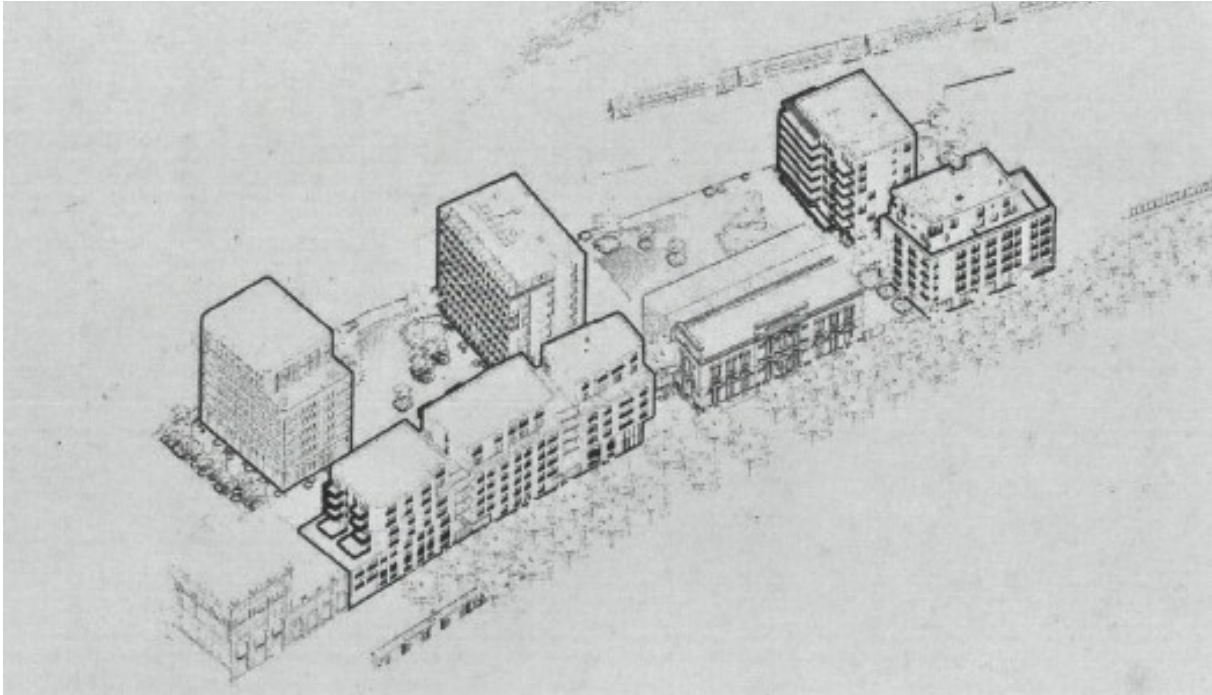
Les grands principes qui ont dicté les options d'intervention (conservation, restauration, reconstitution et évocation des éléments patrimoniaux) ont été accompagnés par la DPC lors de plusieurs visites et réunions préalables. Des travaux de restauration de la toiture ont été réalisés en 2002-2003.

### Analyse de la demande

La réaffectation et la restauration du bâtiment Métropole cadrent dans un projet plus global de nouveaux immeubles de logements et de nouveaux immeubles de bureaux prévus sur l'ancien site des anciennes brasseries Wielemans-Ceuppens, situés plus précisément entre le chemin de fer et l'arrière des bâtiments existants le long de l'avenue Van Volxem.



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN



Situation projetée en 2018, extraite du dossier

La nouvelle affectation du bâtiment administratif appelé ‘Métropole’ est déclinée comme suit :

- le rez-de-chaussée et les deux niveaux de sous-sols seront réaffectés à l’usage de brasserie-restaurant) avec terrasse;
- le premier étage et la nouvelle extension seront occupés par des bureaux de type ‘espaces partagés’ (*coworking*).

Le projet consiste à restaurer et réhabiliter l’immeuble classé et à créer une extension contemporaine qui se développera à l’arrière. Pour les parties existantes, les interventions se déterminent selon les principes suivants et en fonction de l’état de dégradation des éléments, considérant que l’immeuble est dans un très mauvais état :

- Restauration des éléments en place dont l’état permet une restauration dans les règles de l’art;
- Nouvelle fabrication ou reconstitution à l’identique : les éléments - suffisamment documentés - manquants ou en trop mauvais état pour être restaurés ou qui nécessiteraient un investissement technique et financier disproportionné seront fabriqués à l’identique, soit dans leur entièreté, soit partiellement. Tous les éléments constitutifs des pièces d’origine seront relevés avec précision à cet effet (dimensions, forme, matériaux, caractéristiques techniques, etc.);
- Suggestion / évocation : le principe consiste à évoquer ou suggérer ce qui devrait ou aurait dû figurer, sans toutefois le restituer à l’identique. Ce principe est principalement proposé lorsque la restauration à l’identique ou la nouvelle fabrication ne sont pas réalisables soit pour des raisons techniques soit pour des raisons financières. C’est le cas de certaines surfaces des toiles marouflées du salon et des bandeaux décoratifs présentant des éléments floraux. Les motifs et dessins sont connus, de même que les pigments, teintes et supports car ces toiles sont existantes et ont fait l’objet d’analyses. Mais l’état physique de certaines de ces toiles et le coût financier ne permettent pas la restauration, la reconstitution ou la nouvelle fabrication. Seules quelques zones bien définies pourraient être restaurées tandis que d’autres zones seraient principalement évoquées soit par le dessin du contour des motifs sur une peinture neutre, soit par la mise en évidence de certains éléments ponctuels;





COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

- Adaptation fonctionnelle et/ou technique pour ce qui concerne :
  - o Les menuiseries extérieures des façades classées, avec l'ajout de nouveaux garde-corps en verre;
  - o La nouvelle corniche en façade Ouest;
  - o L'accès à la pièce dite de réception, avec le rétablissement d'une double porte d'entrée et l'ajout d'un sas vitré;
  - o Le traitement du pignon nord et de la façade arrière.

Détaillons poste par poste :

- La **pièce centrale** : la pièce centrale classée est appelée pièce de réception dans l'arrêté de classement de la Région Bruxelles-Capitale. L'étude historique précise que cette pièce était en fait utilisée comme bureau par la Direction des Brasseries Wielemans-Ceuppens. L'accès de ce bureau se faisait en façade avant (Est) par la porte monumentale centrale (dont seul un des vantaux était utilisé), puis par un tambour en bois, étroit et sombre, encadré d'un côté par trois cabines (abritant un vestiaire, un lavabo et une cabine téléphonique) et de l'autre côté par trois coffres-forts.



- Pièce centrale, situation en 2018, extrait du dossier 2018 © Art & Build

- Les travaux suivants sont prévus :
  - o Les éléments métalliques du plafond (deux poutres en acier en I situées au plafond et posées sur les colonnes, poutrelles entre les voûtains en briques) et des deux colonnes en fonte : nettoyage par sablage et protection par des peintures adéquates;
  - o Les enduits à la chaux, lisses et sur faux-joints : la procédure est identique à la réalisation des nouveaux enduits extérieurs (voir *infra*);
  - o Le sol parquet en chêne, pose à 'bâtons rompus' : le parquet a quasi totalement disparu et sera refait à l'identique sur base des éléments subsistants, une nouvelle chape sera réalisée avec chauffage par le sol intégré;



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

- Le guichet entre le salon de réception et l'aile gauche du bâtiment : très endommagé, il sera démonté, restauré et refait à l'identique pour ce qui est des éléments disparus;
- Les lambris muraux : les lambris sont composés de matières multiples : bois pour les moulures supérieures et les plinthes, enduit et linoleum peints (imitation bois) pour les parties entre la moulure supérieure et la plinthe. Le linoleum n'est pas restaurable car il présente des fissures, cassures, écaillages et des tags. Il est prévu de restaurer les boiseries qui subsistent, de refaire à l'identique les boiseries manquantes, d'enlever et de remplacer tous les éléments en linoleum à peindre et de réaliser des peintures imitation bois;
- Les lambris en bois des colonnes : totalement disparus, il est prévu de les refaire à l'identique sur base des photos anciennes;
- La fabrication des habillages en stuc des colonnes : l'habillage en stuc de l'une des colonnes est très abîmé, il ne subsiste que partiellement mais il pourra servir de base pour refaire à l'identique le nouvel habillage;
- Le démontage du tambour (sas d'entrée existant), des cabines et des coffres-forts et leur entreposage pour une repose éventuelle future, l'élargissement de l'escalier d'entrée et la mise en service du deuxième vantail de la porte monumentale (voir *infra*);
- L'implantation d'un sas vitré autoportant derrière la porte d'entrée : ce sas est prévu pour être totalement indépendant de la structure du bâtiment afin de pouvoir être supprimé sans porter atteinte au volume et aux décors existants;



- Tambour d'entrée, photo extraite de l'étude historique jointe au dossier © APEB

- Les toiles marouflées, très fortement dégradées (développement de salpêtre sur la plupart des toiles, décollement, dégradation du plafonnage) et présentant d'importants manques, dont les parties disparues ne peuvent pas être restaurées, seront protégées par une peinture de teinte neutre, gris ou beige après restauration de l'enduit. Il ne semble pas opportun d'appliquer une toile neuve au droit des parties disparues car la juxtaposition parfaite des bords des toiles marouflées restaurées et des toiles neuves n'est pas aisée. Les illustrations qui figuraient sur les toiles disparues, retrouvées grâce à

6/12



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

l'étude historique, seraient évoquées d'un trait noir reprenant la silhouette du ou des bâtiments représentatifs de la ville brassicole;

- o Les bandeaux en toile marouflée : vu l'état des bandeaux, un dégagement total de l'ensemble de ces toiles décoratives de même que leur restauration semblent techniquement et économiquement inenvisageables. Il est prévu une reconstitution à l'identique sur des surfaces limitées : dépose et entreposage, traitement et restauration des enduits de support, fabrication à l'identique sur l'élévation Ouest (en face de la porte d'entrée), évocation des bandeaux par décor peint sur l'enduit restauré;
  - o Les portes intérieures : soit restauration à l'identique, soit fabrication à l'identique, idem pour la quincaillerie, le vitrage clair de 4mm remplacé par un vitrage clair trempé, application d'un vernis;
  - o L'éclairage : les appareils d'éclairage des bureaux d'origine ont disparu, il n'en subsiste aucune trace. De vieilles photos montrent le modèle des luminaires qui étaient implantés sur les tables de travail. Il a été décidé d'opter pour un éclairage contemporain. Pour l'éclairage des toiles marouflées, des profilés LED sont encastrés dans la moulure supérieure des lambris. Pour l'éclairage de l'entrée, des profilés en LED d'angle sont placés dans chaque angle du sas vitré;
- Les **façades** : les façades classées Sud et Est seront restaurées à l'identique avec amélioration des performances énergétiques au niveau des châssis. Les façades Ouest et Nord, ayant été des murs 'intérieurs' sont recomposées dans un esprit contemporain, elles sont enduites pour unifier leur apparence et leur châssis seront identiques aux châssis placés dans la nouvelle extension arrière.



Façades Nord et Est, 2014 © urban.brussels

Les travaux suivants sont prévus :

- o Les enduits à faux-joints : relevé précis du calepinage, analyse de composition, décapage, réalisation de nouveaux enduits à l'identique;

7/12





COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

- Les pierres bleues : nettoyage, ragréage, réparation ou remplacement;
  - Les éléments en ferronnerie : relevé précis, analyses et études chromatiques et stratigraphiques, restauration sur site si possible, démontage et restauration ou remplacement à l'identique si trop abîmés;
  - Les châssis : es châssis d'origine en bois qui subsistent encore ne seront pas conservés mais feront l'objet d'analyses approfondies et de relevés précis pour servir de modèle à la fabrication à l'identique de nouveaux châssis. Les vitrages existants composés de feuilles de verre clair simples de 3mm d'épaisseur seront remplacés par des doubles vitrages en verre feuilleté de 6mm d'épaisseur, composés de deux glaces de 3mm et d'un intercalaire en PVB.
  - L'ajout de garde-corps en verre trempé transparent devant chaque baie des deux façades classées (Est et Sud);
  - La porte d'entrée principale en façade avant : l'ensemble de la porte d'entrée est entièrement en bois et comportait deux vantaux, dont un fixe, ainsi qu'une imposte fixe, le vantail ouvrant ayant disparu. L'ensemble est orné de tables de croisettes et d'un entablement sur consoles à volutes. Il est prévu la fabrication à l'identique de la feuille de porte ouvrante disparue, probablement démontée lors du démantèlement des bâtiments mitoyens aujourd'hui disparus, et ayant été remplacée par une porte de chantier provisoire.
  - L'horloge en façade Sud : disparue, elle est reconstituée sur base des photos d'époque;
  - Les boiseries des corniches : déjà restaurées lors de la restauration de la toiture en 2002-2003, une simple mise en peinture est prévue;
  - Le lettrage en peinture dorée : mise en peinture des lettrages gravés dans la pierre bleue après réparation de la pierre si nécessaire;
  - La nouvelle rive de la corniche en façade arrière : des boiseries provisoires ont été posées autour du chéneau arrière : il est prévu le démontage de ces boiseries provisoires, la réalisation de nouvelles boiseries d'habillage du chéneau et leur mise en peinture;
  - La restructuration de la façade Nord : ce pignon était à l'origine un mur intérieur du bâtiment mitoyen; il est très abîmé et très hétéroclite; il est prévu le décapage des enduits, le démontage des maçonneries abîmées, le ragréage des maçonneries, l'application d'un soubassement en pierre bleue et d'un enduit pour homogénéiser le pignon, le percement de nouvelles baies et le placement de nouveaux châssis aluminium/bois, l'adjonction d'un escalier de secours et d'un monte-charge extérieurs et son habillage par un caillebotis contemporain en bois faisant le lien avec la nouvelle extension arrière;
  - Le traitement anti-graffiti sur la hauteur du rez-de-chaussée (pierre bleue et enduit à faux-joints) jusque sous le bandeau en pierre séparant le rez-de-chaussée du premier étage;
  - L'éclairage des façades : il est prévu de placer deux lignes continues de soit 18, soit 24 appareils contemporains en façade avant.
- La **structure** : la situation structurelle du bâtiment est problématique à divers titres :
- La structure actuelle ne possède pas de contreventement vu l'absence de mur de refend sur la totalité de sa longueur;
  - Les structures métalliques existantes sont très fortement corrodées;





COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

- Certaines colonnes en fonte sont déformées suite à leur élancement important et aux charges reprises;
- Les pignons latéraux et la façade arrière sont en mauvais état sanitaire vu les démolitions des bâtiments annexes et mitoyens réalisées en 1990 (bouteillerie et ateliers arrières, voir photo 1907 page 2 du présent avis);
- Le sous-sol est sous eau, entraînant un degré d'humidité important dans le bâtiment et vraisemblablement des phases de condensation sur les poutrelles métalliques lors d'inversions thermiques importantes.

Toutes les mesures nécessaires d'un point de vue structurel sont prévues afin d'assurer l'intégrité et la pérennité de l'ensemble du bâtiment, des façades classées et non classées et des volumes intérieurs. Deux types de travaux sont à envisager :

- le premier consiste à assainir le bâtiment qui a ses fondations dans l'eau depuis une quinzaine d'années :
  - l'assèchement par pompage et réalisation d'un cuvelage étanche périphérique, sol et mur, au niveau sous-sol -2;
  - la réalisation d'une dalle sur sol drainante au -2;
  - le décapage de la totalité des poutrelles métalliques et des colonnes en fonte pour les peindre et les traiter avec une peinture intumescente;
- et le deuxième consiste à renforcer le bâtiment :
  - la démolition des planchers -1 et -2 pour les reconstruire avec de meilleures performances portantes et aux nouveaux niveaux en lien avec la nouvelle affectation;
  - l'enrobage des colonnes en fonte des sous-sols afin de créer de nouveaux axes porteurs pour reprendre les charges des nouvelles dalles des sous-sols et de les protéger au feu;
  - le doublage des colonnes en fonte au haut du rez-de-chaussée et au haut du premier étage pour palier à leur élancement et flambement actuel;
  - la réalisation d'une nouvelle dalle en béton armé au-dessus des voussettes formant le sol du premier étage, afin de permettre le contreventement du bâtiment;
  - la réalisation de nouvelles mezzanines en béton armé qui sont supportées par des nouvelles structures en acier, appuyées sur les nouvelles colonnes doublant les colonnes en fonte existantes, et accessibles par un nouvel escalier intérieur; elles sont implantées le long de la façade arrière, laissant libre les fenêtres de la façade avant
  - le renforcement des cloisons périphériques classées de la salle de réception du rez-de-chaussée compte tenu de leur hauteur, de leur faible épaisseur et de leur composition, par la pose de nouveaux galandages du côté des zones non classées.

Du point de vue patrimonial, il est plus spécifiquement prévu d'intervenir sur :

- Le ragréage d'ouvrages en maçonneries apparentes en briques de terre cuite de petit format après préparation de la zone à ragréer;



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

- La reconstruction des voussettes en maçonneries en briques de petit format qui se fera sur un coffrage épousant l'intrados de la future voussette. La géométrie de ce coffrage serait similaire aux voussettes adjacentes.

**Extension** à l'arrière du 'Métropole' : le projet prévoit une extension résolument contemporaine, dont la conception s'inspire des bâtiments industriels qui étaient présents sur le site. Ce nouveau volume serait légèrement moins long et en léger décalage avec le 'Métropole', mais d'un gabarit identique et surmonté d'une toiture à versants asymétriques équipés de panneaux photovoltaïques. Il développe un rez-de-chaussée largement ouvert et trois niveaux, construits sur une dalle au-dessus du parking du projet immobilier à venir, et conçu entièrement en bois (structure poteaux/poutres, planchers et murs). Tous les équipements techniques lourds (dans le volume de la toiture) et les circulations (noyau central avec un ascenseur et un escalier) sont prévus dans ce nouveau volume afin d'alléger les interventions dans le 'Métropole' classé.

Un espace extérieur comprenant un escalier d'évacuation accouplé à un monte-charges est réalisé en façade Nord. Cet espace est habillé du même bois que l'extension mais ajouré.



Escalier de secours derrière le bardage en bois ajouré (à gauche), extrait du dossier 2018 © Art & Build

Avis

La CRMS se réjouit que le bâtiment administratif qui constitue l'un des témoins majeurs de la brasserie Wielemans soit -enfin- restauré et réaffecté. Le dossier est très complet; chaque intervention sur le bâti existant y est motivée sur base d'analyses historique et matérielle approfondies et étayées. L'extension contemporaine prévue à l'arrière du 'Métropole' est, quant à elle, organisée, tant dans son implantation que dans son traitement, dans un juste équilibre avec l'immeuble classé. Elle permet, en outre, d'accueillir les espaces (techniques) permettant de ménager l'immeuble ancien de trop lourdes interventions.

La CRMS souscrit donc à l'ensemble des propositions et formule un **avis favorable sous les quelques conditions suivantes** :

- Il est prévu l'extension du pignon Nord pour y abriter un escalier extérieur d'évacuation ainsi qu'un monte-charge derrière un bardage en bois ajouré. Cette extension dépasse le corps du 'Métropole' existant classé d'environ 1m80 sur sa droite et propose une expression radicalement différente de celui-ci car inspirée de l'extension contemporaine arrière. La CRMS craint une lisibilité historiquement erronée du 'Métropole', qui développe **symétriquement** neuf travées, dont les trois centrales traitées en avant-corps. **La CRMS demande dès lors de renoncer à cet ajout à l'alignement et de reculer au maximum l'escalier d'évacuation vers l'arrière de ce mur pignon afin de respecter au maximum la volumétrie et la lisibilité de l'immeuble classé. Elle demande de soumettre l'adaptation à l'approbation de la DPC;**



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

- le dossier des toiles marouflées est accompagné d'une étude préalable, évaluation et estimation datant de 2003 et annotée en 2018, d'un rapport d'expertise de 2005, ainsi que d'un nouveau rapport d'expertise de 2008 mis à jour en 2018. **Comme la situation semble encore s'être aggravée depuis, la CRMS demande une actualisation de l'expertise afin de clairement (re)définir l'emprise des zones d'intervention et de les soumettre à l'approbation de la DPC;**
- Pour le principe d'évocation des parties disparues des toiles marouflées :
  - o Les frises décoratives : **la CRMS privilégie la reconstitution des frises décoratives.** En effet, il s'agit de patrons répétitifs connus, plutôt évidents à reproduire, qui seront à nouveau en mesure d'encadrer les scènes lacunaires des villes brassicoles;
  - o Les toiles présentant des villes brassicoles : la CRMS n'est pas favorable à la technique proposée du trait noir reprenant la silhouette du ou des bâtiments représentatifs de la ville brassicole représentée pour des raisons esthétiques. **Elle lui privilégie la technique actuellement plus utilisée qui consiste à fixer et consolider les restes qui le permettent et à repeindre les lacunes dans une couleur de fond neutre, qui se fond plus discrètement dans les décors incomplets des toiles et dans l'ambiance d'ensemble de la salle centrale** (cfr. publication *Journées d'Étude APROA – BRK, La problématique des lacunes en conservation-restauration*, éd. Marjan Buyle, Bruxelles, 2007);
- Les nouveaux éclairages intérieurs, dans leur implantation et leur modèle, sont trop présents et dénotant. **La CRMS demande de gagner en sobriété, de s'inspirer davantage de l'éclairage historique et de respecter autant que possible les cônes de lumière originaux;**
- Pour l'éclairage extérieur (façade à rue), **la CRMS privilégie un éclairage dit 'enveloppant'. Elle demande de veiller à ce que l'éclairage ne provoque pas de reflets dans les nouveaux garde-corps en verre trempé transparent prévus devant chaque baie et d'évaluer la possibilité d'utiliser l'éclairage public comme support de l'éclairage du 'Métropole'.**
- Les nouvelles grilles de séparation entre l'espace public et le site, qui se développent de part et d'autre du 'Métropole' le long de l'avenue Van Volxem seront d'expression contemporaine mais de type standard. La CRMS estime que le dessin et la modénature ne sont pas à la hauteur de l'immeuble classé et ne participe pas à sa juste valorisation. **Elle suggère de s'inspirer davantage de la situation d'origine, bien documentée dans l'étude historique.**

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE

C. FRISQUE

11/12





COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN  
Secrétaire Président

c.c. à BUP-DPC : Monsieur Stéphane Duquesne  
BUP-DU : Monsieur Nicolas Pauwels